



EPTB AUDE
SMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Selon l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le président au comité syndical en séance publique au cours de laquelle les délégués de ce dernier sont entendus.

Le président du SMMAR peut être entendu, à sa demande, par le comité syndical de chaque Syndicat membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués du SMMAR rendent compte de l'activité du SMMAR au moins deux fois par an au comité syndical.

Article modifié par les Lois n°99-586 du 12 juillet 1999, n°2013-403 du 17 mai 2013 et n°2014-58 du 27 janvier 2014.

LE MOT DU PRÉSIDENT

2021 : UNE ANNÉE DE DÉCOUVERTE ET D'ACTIONS

Se retourner et évoquer l'année 2021, c'est pour moi l'occasion de revenir sur ma première année à la présidence du SMMAR.

Une année de terrain, de présence auprès des élus, des Syndicats et du personnel pour voir, comprendre, décrypter, mais quelques semaines à peine pour prendre pleinement la charge d'une telle responsabilité !

Une année nécessaire pour saisir aussi la richesse de notre organisation, avec une diversité qui fait notre force, une proximité érigée en principe, et une notoriété qui s'étend bien au-delà de notre bassin versant.

Une année enfin pour agir, en composant avec les incertitudes : agir dans l'intérêt général, au service des populations et de nos rivières ; rester humble face aux menaces, qu'elles soient climatiques ou populistes ; conjuguer l'engagement sans faille des élus avec le professionnalisme et l'expertise technique de nos agents, véritable signature du SMMAR.

Maintenant place à 2022, une année qui marquera le vingtième anniversaire de notre structure !

20 ans d'actions toujours solidaires, dans la droite ligne de l'esprit initié par Marcel RAINAUD.

20 ans d'ardeur à la tâche, de passion, d'innovation, de recherche perpétuelle d'efficacité et d'opérationnalité.

Désormais le SMMAR entre dans l'âge de raison, l'âge de la maturité, l'âge de s'orienter vers un nouveau cap, celui de l'adaptation de notre territoire au changement climatique, et je sais pouvoir compter sur vous tous pour le franchir avec succès !



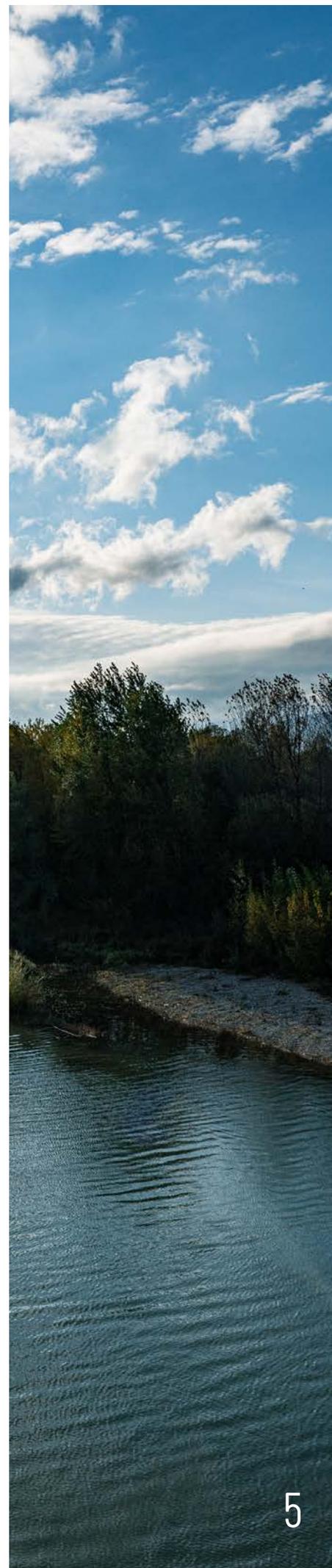
Eric MÉNASSI
Président





SOMMAIRE

LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE.....	6
LES SMMAR.....	8
LA GOUVERNANCE DU SMMAR.....	10
L'ÉQUIPE DU SMMAR.....	12
LE BILAN FINANCIER.....	14
UNE STRATÉGIE POUR LA GEMAPI.....	16
LES GRANDS PROJETS DU SMMAR.....	18
UN PAPI.....	18
UN CBV.....	19
LES SAGE.....	20
UN PGRI.....	22
LES ACTIONS DU SMMAR.....	23
UNE ANNÉE DE CRISE.....	23
LA GESTION DE CRISE.....	24
LA RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ.....	26
L'ALÉA RUISSELLEMENT.....	27
LA COMMUNICATION & LA SENSIBILISATION.....	28
LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL.....	30
LES ACTIONS AVEC LES SYNDICATS ADHÉRENTS.....	32
L'HYDROMORPHOLOGIE.....	32
LA GESTION DE LA RIPISYLVE.....	34
LES ZONES HUMIDES.....	35
LES ÉTUDES ET OUVRAGES.....	36
LA SUBMERSION MARINE.....	37
LES MOTS DES PRÉSIDENTS.....	38
UNE ANNÉE DE PARTENARIATS.....	40
LE GLOSSAIRE.....	42



LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE

Le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu s'étend des Pyrénées à la Méditerranée sur un territoire de 6 150 km², sur 419 communes et 5 départements (09, 11, 34, 66, 81).

Le réseau hydrographique est très dense, on recense : 2 311 km de cours d'eau. Leur diversité (torrents de moyenne montagne, cours d'eau méditerranéens, rivières de plaine...) nécessite des approches de gestion différenciées qui tiennent compte de leurs caractéristiques spécifiques (transport solide, risques ou encore biodiversité).

SON ÉTENDUE

Le fleuve Aude prend sa source dans le massif du Carlit, à 2135 m d'altitude et parcourt 220 km avant de rejoindre la Méditerranée. Ses principaux affluents de l'amont vers l'aval sont la Bruyante, le Rébenty, la Sals, le Sou, le Lauquet, le Fresquel, l'Orbiel, l'Orbieu, l'Argent Double et la Cesse. Le régime hydrologique du fleuve est de type nivo-pluvial dans la haute vallée. En aval de Carcassonne, il devient pluvial, d'influence méditerranéenne, comme celui de ses principaux affluents.

SON CLIMAT

D'une manière générale, le climat sur l'ensemble du bassin versant est à dominante méditerranéenne. Localement le climat demeure très contrasté : un caractère montagnard sur la Montagne Noire et le Pays de Sault et un climat océanique sur l'ouest. La pluviométrie moyenne interannuelle varie de moins de 500 mm pour les Basses plaines de l'Aude à plus de 1000 mm/an sur les hauts reliefs.

Le caractère méridional du climat du bassin versant de l'Aude, associé à son régime pluvio-nival, impliquent des étiages parfois sévères durant la période estivale. Les pluies automnales font ensuite remonter plus ou moins rapidement le niveau d'eau, qui est à son maximum au printemps lors de la fonte des neiges. La Berre quant à elle, présente un régime hydrologique pluvial méditerranéen, avec des écoulements très irréguliers.

Les impacts du changement climatique n'épargnent pas ce territoire qui connaît depuis quelques années, des épisodes plus fréquents et plus intenses de sécheresses et de crues majeures.

QU'EST-CE QU'UN BASSIN VERSANT ?

Un bassin versant se définit par tout l'espace sur lequel chaque goutte d'eau tombée s'achemine, par gravité, jusqu'à un exutoire commun. Ce périmètre se délimite donc par des lignes de crête, ou lignes de partage des eaux, ce qui explique que certaines communes peuvent être à cheval sur plusieurs bassins versants.



419
COMMUNES

2 311
KM DE COURS D'EAU

6 150
KM²

286 495
HABITANTS (POP. DGF)



Lac d'Aude



Limoux



Carcassonne



Lagrasse



Les cabanes de Fleury

LE SMMAR



Créé en 2002 à l'initiative de Marcel Rainaud, Président du Département de l'Aude, le SMMAR a été reconnu Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) en 2008.

Le SMMAR est un Syndicat Mixte ouvert composé du Conseil Départemental de l'Aude et de 7 Syndicats de bassins versants détenteurs de la compétence GEMAPI, transférée par les 16 EPCI-FP (Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre) territorialement concernés.

SMMAR/SYNDICATS DE RIVIÈRES : UNE ORGANISATION SOLIDAIRE ET DE PROXIMITÉ

Le SMMAR est la structure publique chargée, à l'échelle du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu de définir, coordonner et mettre en oeuvre l'action des collectivités dans les domaines de la prévention des inondations, de la gestion des milieux aquatiques et de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Une clé de financement historique, commune et solidaire (basée sur : 15% population, 15% superficie, 70% potentiel fiscal) permet la mise en œuvre d'une compétence : GEMAPI.

QU'EST-CE QU'UN EPTB ?

Les Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) sont des syndicats mixtes spécialisés définis au L.213-12 du Code de l'environnement.

Ils ont notamment pour spécificité d'avoir un périmètre d'action hydrographique et de bénéficier d'une capacité d'action propre à cette échelle en ce qui concerne les études et l'animation territoriale dans le grand cycle de l'eau.

Aujourd'hui, on compte 43 EPTB en France dont le SMMAR.

Fontaine des amours, Rennes les bains



SMMAR EPTB AUDE

Elabore les programmes d'actions
et recherche optimisation des cofinancements (PAPI, CBV).

Réalise des actions transversales
sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude.

Conseille les Syndicats
pour les opérations dont ils sont maîtres d'ouvrage.

Appui les communes/EPCI
pour des actions de gestion de crise, d'aménagement et de planification.

Concourt à la gestion quantitative de la ressource en eau

COORDINATION

Stratégie et mise en œuvre d'actions génériques



1 EPTB, 2 MISSIONS LA GEMAPI

Le SMMAR administre les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur le bassin versant de l'Aude. Il décline les grandes orientations nationales de la politique de l'eau. Il met en oeuvre à travers les programmes d'actions techniques et financiers : le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) du bassin versant de l'Aude et le Contrat de Bassin Versant (CBV) pour la gestion des milieux aquatiques.

SYNDICATS DE RIVIÈRES

Entretien de la ripisylve

Assurent la gestion des milieux aquatiques

Réalisent des études et travaux pour l'aménagement (Prévention des inondations - PI).

Mise en oeuvre opérationnelle d'actions locales

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

58

EMPLOIS
(SMMAR et Syndicats)

40

M€ DE BUDGET GEMAPI
(SMMAR et syndicats)
dont 30 M€ d'investissement en 2021

5

MILLIONS € DE TAXE GEMAPI

12.5

€/AN/HABITANT EN MOYENNE SUR
L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT

9

LA GOUVERNANCE DU SMMAR

32 ÉLUS AU COMITÉ SYNDICAL

Le comité syndical du SMMAR est l'instance qui débat et délibère sur les actions à engager et décide du fonctionnement de cette structure. Il est composé de 32 délégués : soit 4 délégués pour chacun des 7 syndicats de rivières adhérents représentant 50% des voix et 4 délégués pour le Département de l'Aude représentant 50% des voix.

10 MEMBRES AU BUREAU

Le comité syndical désigne un bureau composé du Président et de 3 Vice-Présidents. Il comprend des élus de chaque structure membre. Le bureau prépare l'ordre du jour et valide les projets soumis au comité syndical. Une fois les décisions adoptées, il est chargé, avec le soutien des services, de la mise en œuvre des projets.

Les élus du SMMAR représentent leur structure. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat et ont tous le même objectif : agir dans l'intérêt général

MEMBRES DU BUREAU 2021



MÉNASSI Eric
Président du SMMAR



VERGNES Magali
Conseillère CD 11



HERNANDEZ André
Président du Syndicat
Orbieu-Jourres



DEMANGEOT François
1^{er} Vice-Président
Délégué SMAH Fresquel



BARDIES Pierre
Président du Syndicat
Haute Vallée de l'Aude



POCIELLO Jacques*
Président du SMDA



JAMMES Michel
2^{ème} Vice-Président
Président SIAH Berre et
Rieu



MAGRO Christian
Président du SMAC



FAURAN Jean-Paul
Président du SIAH
Corbières-Maritimes



DEDIES Daniel
3^{ème} Vice-Président
Conseiller CD11

pour la prévention et la protection des personnes contre le risque inondation, pour la gestion concertée de la ressource en eau et l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques.

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Le 24/09/2021, le SMMAR a convié les Présidents de ses 7 Syndicats de rivières adhérents, la Présidente du Département et les Présidents de 16 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale pour une après midi d'échanges sur :

- L'organisation SMMAR-EPTB Aude / Syndicats de rivières adhérents
- La compétence GEMAPI et ses cadres financiers
- Le bilan des opérations portées par le SMMAR et ses 7 Syndicats de rivières
- Les perspectives autour du fleuve Aude

** M. POCIELLO Jacques a été remplacé à la présidence du SMDA le 17/02/2022 par M. BELART Xavier*

MEMBRES TITULAIRES DU COMITÉ 2021



GINIES Alain
Représentant CD 11



BARTHES Jean-Pierre
Syndicat Mixte Aude
Centre



CASATO Didier
SIAH Berre et Rieu



MATEILLE Severine
Représentante CD 11



FABRE Alain
Syndicat Mixte Aude
Centre



IZARD Alain
SIAH Berre et Rieu



ARAGOU Christian
SMAH HVA



LOIS Lydie
Syndicat bassin versant
Orbieu-Jourres



TEXIER Bruno
SIAH Berre et Rieu



DURAND Pierre
SMAH HVA



RIVIÈRE Marilyse
Syndicat bassin
versant Orbieu-Jourres



**BOYER-CORCUFF
Marie-laure**
SIAH Corbières-
Maritimes



GUICHOU Jean-Régis
SMAH HVA



SCHENATO Henry
Syndicat bassin versant
Orbieu-Jourres



DEVIC Bernard
SIAH Corbières-
Maritimes



AZAIS DE VERGERON
SIAH Fresquel



BELART Xavier
SMDA



LUCIEN Gérard
SIAH Corbières-
Maritimes



DIMON Jacques
Président SIAH Fresquel



CARALP Alain
SMDA



VIEU Brigitte
SIAH Fresquel



POLARD Pierre
SMDA

Pour consulter la liste des
délégués suppléants :
www.smmar.org



Formation eaux vives SDIS, Quillan

ZOOM SUR NOS AGENTS

Ils sont d'astreinte 24h/24 et 7j/7, formés (exercice ORSEC, conduites à tenir en cas d'une chute en eau vive), réalisent une veille hydro-météorologique avec Prédicet et Météo France, consolident un partenariat et des échanges avec les partenaires de gestion de crise et contribuent à la mise en œuvre d'une application dédiée à l'astreinte (24.7) et la gestion de crise (SHYVAA).

L'année 2021 a été marquée par le départ à la retraite de Marie-Joëlle SANCHEZ, Directrice Administrative et Financière et le développement du service communication.



Départ de Marie-Joëlle Sanchez, Carcassonne

L'appui technique des équipes du SMMAR se fait sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu avec pour mission d'assurer la cohérence des actions sur le territoire. Des collaborateurs aux profils divers s'investissent sur le terrain pour œuvrer à la prévention des inondations, au bon fonctionnement, à l'entretien des ouvrages de protection, la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques.

En 2021, l'effectif a atteint 30 agents (13 femmes; 17 hommes). 29 agents en postes permanents et 1 apprenti. Le SMMAR se caractérise par une forte représentation de la filière technique (22 agents), la filière administrative regroupant 8 agents.

Pour assurer la mise en œuvre du projet politique, les équipes du SMMAR sont réparties à travers :

- Un **pôle de techniciens et ingénieurs** territorialisés sur l'ensemble du bassin versant (6 sites).
- Un **pôle ingénierie** sur les thématiques de planification territoriale, gestion du risque et sensibilisation, cartographie et outils numériques.
- Un **pôle administratif** regroupant les fonctions support (finances, marchés publics, ressources humaines, secrétariat et communication).

FORMATION - COLLOQUE

Dans sa volonté d'améliorer les compétences de ses agents, le SMMAR a maintenu en 2021 son effort en faveur de la formation.

Les agents ont participé et/ou animé des colloques et conférences (Colloque E.A.U. à Toulouse organisé par l'ANEB, journée Eau et Connaissance de l'Agence de l'Eau à Lyon, ou encore journée «la Mer Monte » organisée par le PNR de la Narbonnaise...) ainsi qu'à l'écriture d'articles dans des revues spécialisées (revue Risques de l'IRMA).

30

AGENTS

39.5

ANS (ÂGE MOYEN)

12

ORGANIGRAMME 2021

VICE-PRÉSIDENTS

1^{er} François DEMANGEOT
2^{ème} Michel JAMMES
3^{ème} Daniel DEDIES (CD11)

PRÉSIDENT

Éric MÉNASSI



MEMBRES DU BUREAU

Pierre BARDIES, Christian MAGRO, Jacques POCIELLO, André HERNANDEZ, Jean-Paul FAURAN, Magali VERGNES

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Jean-Marie AVERSENQ



DIRECTRICE DES SERVICES TECHNIQUES

Hélène MATHIEU-SUBIAS

DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Marie-Joëlle SANCHEZ,
Isabelle MARTINEZ

PÔLE TERRITOIRE

HAUTE VALLÉE DE L'AUDE
COORDONNATEUR GEMAPI – ANIMATEUR SAGE
Jérôme DEFROIDMONT
TECHNICIEN
Paul RAPEZ

FRESQUEL
COORDONNATRICE GEMAPI – ANIMATRICE SAGE
Emilie BAILLE
TECHNICIENNE
Lucile GARRIC

AUDE MÉDIANE
COORDONNATRICE GEMAPI
Isabelle PERRÉE
TECHNICIENS
Mathilde POUILLAT
Mathieu DUPUIS

ORBIEU JOURRES
COORDONNATEUR GEMAPI
Bastien SEVENIER
TECHNICIEN
Thibaut PECH

AUDE AVAL / BERRE ET RIEU / CORBIÈRES MARITIMES
COORDONNATEUR GEMAPI – ANIMATEUR SAGE
Etienne BALUFIN
TECHNICIENS
Robert BARTHEZ
Thomas PASQUALI

PÔLE INGÉNIERIE

CHARGÉ DE MISSION RESSOURCE EN EAU
Philippe CLUZEL

CHARGÉ DE MISSION ÉTUDES ET PROJETS PAPI
Guillaume MAZARE

CHARGÉ DE MISSION GEMAPI ET PLANIFICATION TERRITORIALE
Kriss SANS

CHARGÉ DE MISSION GESTION DU RISQUE
Claude CANSINO

GÉOMATICIEN
Rémy CLARAC

DÉVELOPPEUR OUTILS MÉTIERS INFORMATIQUES
Alexis MAYSONOVE

PÔLE MOYENS GÉNÉRAUX

CHARGÉE DES RESSOURCES HUMAINES
Coralie PELFORT

GESTIONNAIRE FINANCIER ET COMPTABLE
Sylvie LAFFONT

AGENT LOGISTIQUE
Yan BAILLY

ASSISTANTES DE DIRECTION – GESTION ORGANE DÉLIBÉRANT
Tiphaine NOVI
Maïlys NOIRET

SERVICE COMMUNICATION
CHARGÉE DE MISSION COMMUNICATION SENSIBILISATION
Marielle JEAN

CHARGÉE DE COMMUNICATION
Laura FALANGA

LE BILAN FINANCIER

EN QUELQUES MOTS

Le budget 2021 est consacré à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection contre les inondations, de gestion concertée de la ressource en eau et de restauration des milieux aquatiques.

Le financement est assuré à hauteur de 53% par les contributions de ses membres et 46% par des subventions.

LE FONCTIONNEMENT

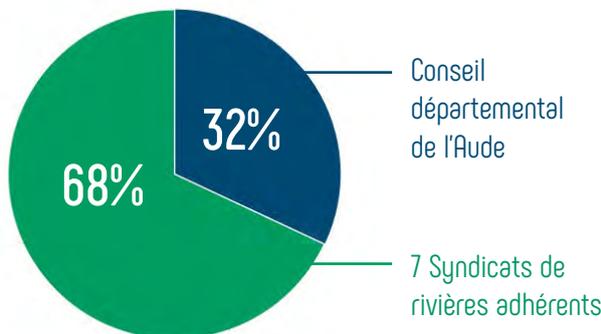
La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires à la vie de la collectivité ainsi que les actions identifiées dans le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) et le CBV (Contrat de Bassin Versant).

En 2021, les dépenses de fonctionnement ont atteint **2 725 454.85 €**. Les recettes s'élèvent quant à elles à **3 131 894.46 €**.

Il n'y a pas d'emprunt. En revanche, une ligne de trésorerie de 500 000 € a été conclue pour couvrir les décalages d'encaissement des subventions.

Les contributions des structures membres (7 Syndicats + CD11) servent au sein de la section de fonctionnement et d'investissement. Le soutien financier des Départements de l'Aude et de l'Hérault, de la Région Occitanie, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de l'État et de l'Europe représente une aide précieuse pour le SMMAR.

- Personnel et élus
- Organiser la gestion de crise
- Charges à caractère général
- Se protéger du risque
- Frais financiers
- Communication et sensibilisation
- Achat divers (véhicules, matériels informatique...)
- Développer la connaissance GEMAPI



Répartition des contributions financières 2021

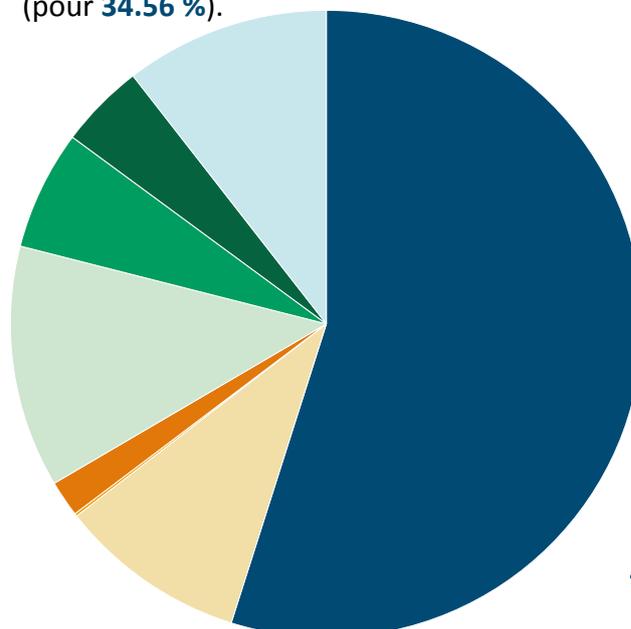
Le Département de l'Aude participe statutairement au budget du SMMAR, mais il subventionne également les actions menées en fonction de son règlement d'attribution des aides.

L'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et/ou de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen et long terme.

Le total des dépenses d'investissement a atteint **304 655.32 €** en 2021.

Les recettes d'investissement représentent en 2021 **344 272.42 €** et sont, majoritairement, issues des aides financières des partenaires du SMMAR (pour **34.56 %**).



Répartition des dépenses - compte administratif 2021



Lac de Matemale, Matemale

COMITE DÉPARTEMENTAL DE PROGRAMMATION GEMAPI

La programmation des actions liées à la compétence GEMAPI, se fait à travers le Comité Départemental de Programmation GEMAPI (CD GEMAPI).

Ce comité, véritable guichet unique, est une instance unique en France qui facilite l’instruction des dossiers GEMAPI.

Ce comité est composé de tous les représentants des financeurs (Europe, Etat, Agence de l’eau, Région, Départements) et du SMMAR. Il se réunit trois ou quatre fois par an pour faire un tour de table financier des dossiers issus des différents programmes d’actions (PAPI, CBV, ainsi que quelques dossiers hors cadre et reconstruction).

Ce CD GEMAPI assure la cohérence financière des actions contractualisées mises en oeuvre à l’échelle du bassin versant ainsi que quelques dossiers hors cadres et liés aux opérations de reconstructions.

L’animation et le secrétariat du CD GEMAPI sont assurés par le SMMAR. Le CD GEMAPI s’est réuni 5 fois en 2021 pour instruire 63 dossiers de demandes de subventions.

LA COMMANDE PUBLIQUE

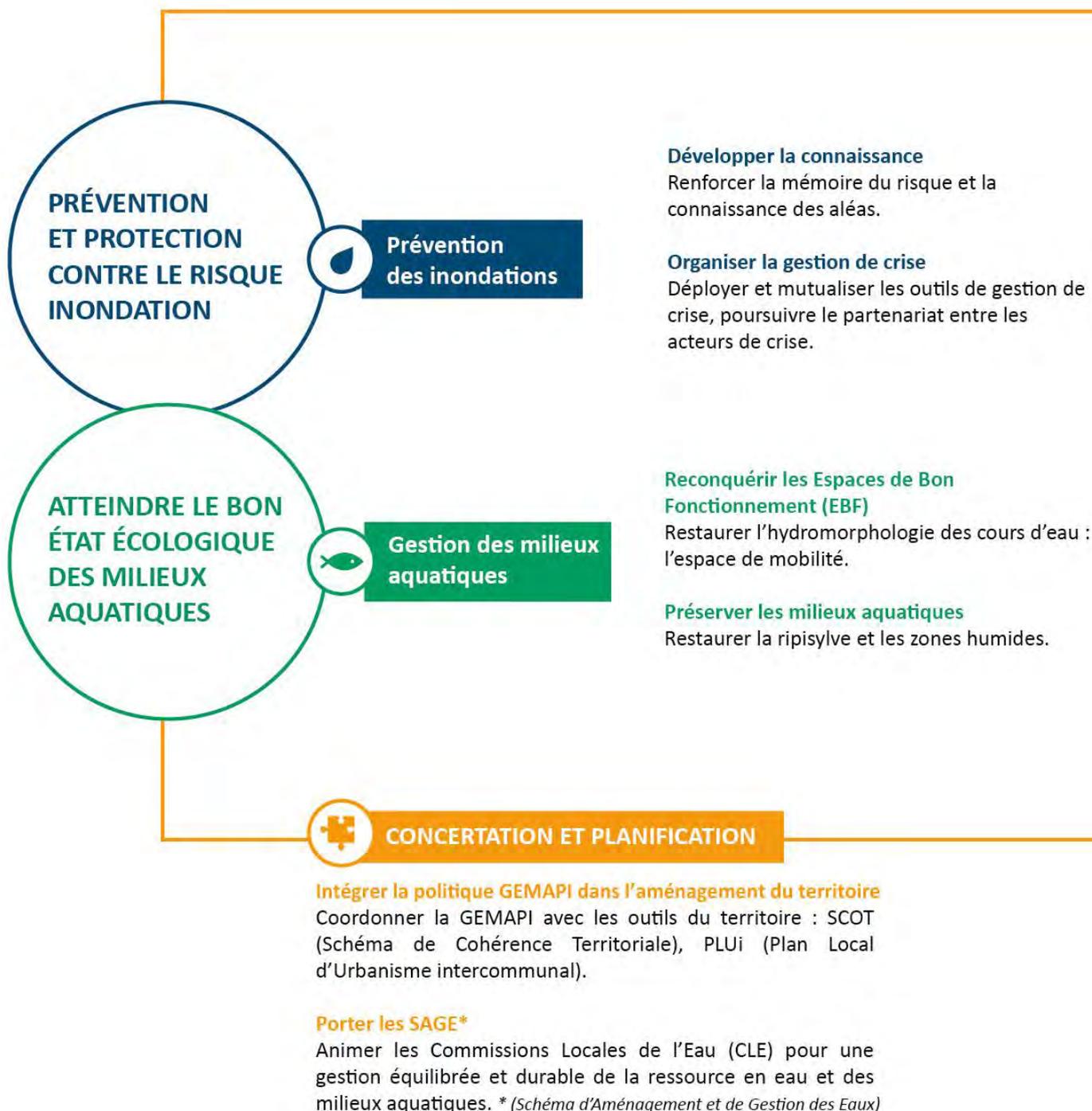
En 2021, ce sont 9 marchés publics qui ont été attribués pour un montant total de 797 534.18€.

Les marchés portaient sur la réalisation des dossiers : reclassement des bassins de rétention, animation et sensibilisation du jeune public dans les établissements scolaires, communication pour les 4 années à venir, réalisation d’un plan de gestion des zones humides, réalisation d’un inventaire sur les digues et merlons de bord d’Aude, assurance pour la flotte automobile, la réalisation de relevés topographiques (Lidar) sur quelques communes et la réalisation de diagnostics de vulnérabilité.



Berre, Portel-des-Corbières

UNE STRATÉGIE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA GEMAPI



Adapter le territoire

Renforcer les partenariats avec les communes et intercommunalités.

Se protéger du risque

Réaliser les aménagements collectifs et multiplier des travaux de protection individuelle.

Améliorer la gestion quantitative et qualitative de l'eau

Animer le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), mettre en oeuvre la compensation.

Appliquer la Gestion des Milieux Aquatiques sur le Fleuve Aude



COMMUNICATION

Améliorer la connaissance des enjeux de la GEMAPI

Réaliser des supports (formations, outils de communication...) sur la culture du risque, la préservation des milieux aquatiques et la protection de la ressource en eau auprès des différents publics.

R
A
M
S

LE PAPI

PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

A l'échelle d'un territoire, le risque inondation constitue le plus grand risque d'origine naturelle en raison des conséquences dommageables qu'il peut représenter pour la santé humaine, les biens, les activités économiques, le patrimoine et l'environnement.

Le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu comprend plus de 390 communes soumises au risque inondation.

Afin d'assurer une réponse opérationnelle de prévention et de protection du risque inondation, le SMMAR a depuis 2006 la responsabilité de définir et de mettre en oeuvre avec ses Syndicats adhérents un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

En 2021, le PAPI entrait dans son avant dernière année de contractualisation. La réflexion a été initiée pour mettre en oeuvre le 3^{ème} PAPI 2023-2028.

QU'EST-CE QU'UN PAPI ?

Le PAPI est un outil de la politique nationale en matière de prévention des inondations qui vise à traiter le risque inondation de manière globale, sans limiter les actions à la réalisation d'ouvrages de protection.

En application de cette politique nationale le SMMAR décline localement des actions relevant des 7 piliers constitutifs d'un PAPI :

1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
2. Surveillance et prévision des crues
3. Alerte et gestion de crise
4. Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
5. Réduction de la vulnérabilité
6. Gestion des écoulements
7. Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Les actions du PAPI sont mises en oeuvre par le SMMAR et ses 7 Syndicats de rivières adhérents.

En 2021, ont été programmées au CDGEMAPI (Cf. page précédente) 24 actions pour un montant de 2 718 000 euros.



Réunion de concertation PAPI 3, Studio ETHICS Toulouse

L'ACTUALITÉ DU PAPI 3

Le PAPI 3 devrait être déposé en 2022, pour une mise en oeuvre à partir de 2023. De fait une phase de concertation a été réalisée au printemps 2021.

Une 1^{ère} réunion de concertation avec les élus du bassin versant, le 2 février, a permis de réunir plus de 200 participants. Une 2nd réunion, à destination du grand public et des partenaires a été organisée le 13 avril 2021 et a regroupé plus de 100 personnes.

En période de restriction sanitaire liée à la crise COVID, ces réunions ont été organisées sous format visio. Le « direct » s'est déroulé depuis les studios Ethics à Toulouse, notre partenaire en communication.

LE CBV

CONTRAT DE BASSIN VERSANT

Le Contrat de Bassin Versant (CBV) est une contractualisation technique et financière pour oeuvrer à la préservation des milieux aquatiques et à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau.

Il développe des actions pour une gestion globale, concertée et durable de notre périmètre hydrologique.

Ce contrat unique à l'échelle du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu s'inscrit dans la continuité des 5 Plans Pluriannuels de Gestion de Bassin Versant (PPGBV) précédents.

Ce contrat pluriannuel (2021-2023) a été signé officiellement en septembre 2021 avec les partenaires : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Occitanie, les Départements de l'Aude et de l'Hérault, le SMMAR et ses 7 Syndicats de rivières adhérents.

Montant contractualisé pour la période 2021-2022 : 20 Millions d'Euros.



LES 5 AXES DU CBV

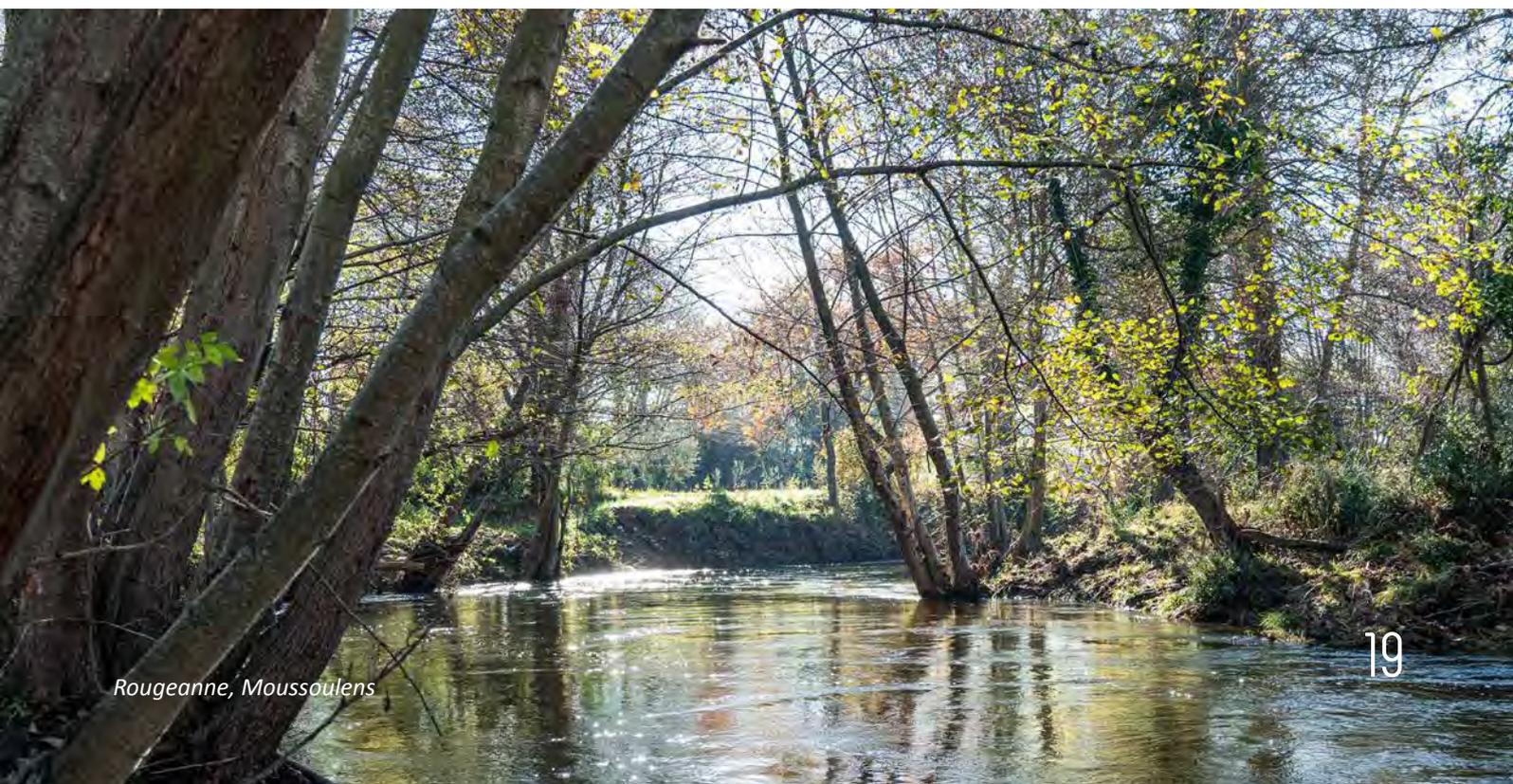
Compte tenu de l'antériorité de la politique de GEstion des Milieux Aquatiques sur le territoire (5 PPGBV), de l'expérience acquise sur certaines thématiques (espace de bon fonctionnement, hydromorphologie, gestion de la ripisylve...) et des caractéristiques hydrographiques du bassin versant, les 5 axes sont les suivants :

1. Hydromorphologie et continuité écologique
2. Gestion quantitative
3. Qualité de l'eau
4. Zones humides
5. Ripisylve et structures alluvionnaires

Il est à noter que la numérotation de ces 5 axes n'implique pas de hiérarchisation particulière entre eux.

Les actions sont mises en œuvre par le SMMAR et ses syndicats de bassin.

En 2021, ont été programmées au CDGEMAPI 34 actions pour un montant de 4 803 195 euros.



LES SAGE DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE

 SAGE
HAUTE VALLÉE DE L'AUDE

 SAGE
FRESQUEL

 SAGE
BASSE VALLÉE DE L'AUDE

 INSTANCE DE
CONCERTATION
AUDE MÉDIANE

LES PRÉSIDENTS DES CLE



Haute Vallée de l'Aude
Pierre BARDIES



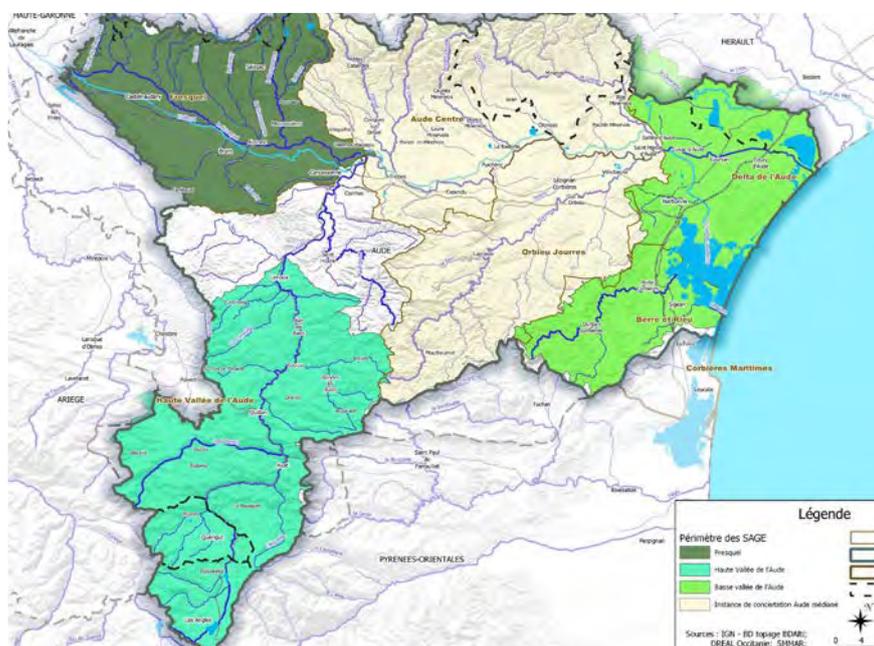
Fresquel
Jacques DIMON



Basse Vallée de l'Aude
Guillaume HERAS

UN « PARLEMENT LOCAL DE L'EAU » POUR AVANCER ENSEMBLE ET CONCILIER LES DIFFÉRENTS USAGES

Il existe 3 SAGE sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, administrés par le SMMAR. Par délégation du Préfet coordonnateur du bassin versant Rhône Méditerranée Corse, la coordination des actions de gestion concertées de l'eau (SAGE) est réalisée par le SMMAR en partenariat avec l'Etat, représenté par la DDTM de l'Aude, au travers du comité technique Inter Sage (CTIS).



LE SAGE C'EST QUOI ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un document opposable portant des orientations spécifiques pour viser un équilibre durable entre protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et la satisfaction des usages de l'eau sur le territoire.

Construit en concertation avec de multiples acteurs réunis au sein de la Commission locale de l'Eau (CLE), il est validé par arrêté préfectoral et vise la réalisation d'actions prioritaires (travaux ou études). La CLE est constituée de 3 collèges, à savoir : élus-collectivités, usagers, Etat-institutions.

L'année 2021 fut riche pour les SAGE du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu rythmée par des temps de gouvernance, de projets et de réflexions stratégiques à l'échelle de chaque territoire.

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS DE L'ANNÉE 2021

LE SAGE DE LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE GROUPE DE TRAVAIL ZONES HUMIDES SAGE HVA

Une quinzaine d'acteurs travaillant sur les zones humides s'est réunie à Roquefort de Sault le 14 octobre 2021 afin d'échanger sur la thématique des zones humides.

Au programme : présentation du plan de gestion des zones humides du bassin de l'Aiguette, visite des travaux réalisés par le SMAH HVA sur le plateau de Roquefort de Sault, présentation du plan de gestion stratégique des zones humides initié par le SMMAR et présentation du projet de réserve naturelle sur La Fajolle.



*Groupe de travail zones humides,
Roquefort de Sault*

LE SAGE DU FRESQUEL TRAVAUX FRESQU'HAIES 2021

Le projet Fresqu'Haies s'intègre dans une démarche globale d'actions menées sur le bassin versant du Fresquel pour atteindre le bon état des masses d'eau. Il vise, à travers la plantation de haies, à reconquérir la biodiversité et à freiner les écoulements en zone agricole à proximité des cours d'eau. Il est donc un projet multibénéfice (biodiversité et lutte contre le ruissellement). Après son lancement en 2019 et 2020 sur 2 sites pilotes (Baraigne et Castelnaudary) et 7km de haies plantées, il s'est poursuivi en 2021 avec la plantation de 12km sur la commune de Castelnaudary.

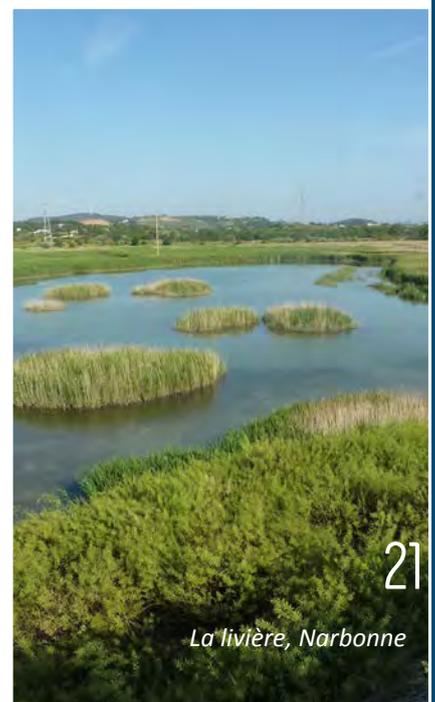


Visite de terrain, Castelnaudary

LE SAGE DE LA BASSE VALLÉE DE L'AUDE TRAVAIL PARTENARIAL AU SERVICE DU TERRITOIRE

Différentes thématiques ont pu être mises en lumière, comme celle des zones humides ou des milieux lagunaires, et ce grâce au partenariat historique entre le SAGE de la Basse Vallée de l'Aude et le PNR de la Narbonnaise, permettant de réunir plus d'une cinquantaine d'acteurs, attachée à défendre et protéger le patrimoine naturel.

Les membres du SAGE ont travaillé sur le projet de dragage du Canal de la Robine (véritable colonne vertébrale de la Narbonnaise) dont l'entretien est nécessaire pour conserver ses diverses fonctionnalités. Avec l'appui de VNF (Voies Navigables de France), les membres de la CLE ont pu échanger et débattre sur les prochaines étapes de ce projet majeur pour le territoire en terme de qualité de l'eau et de gestion des sédiments notamment.



La livière, Narbonne

UN PGRE

PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'objectif du PGRE consiste à restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau au travers de 87 actions portées pour l'essentiel par la profession agricole, VNF (Voies Navigables de France) et les collectivités gestionnaires d'eau potable. Il s'agit de résorber un déficit quantitatif estimé par les études de volumes prélevables à 37Mm³ à l'étiage.

Le PGRE a été validé en janvier 2017. Pour sa mise en œuvre, le SMMAR, en tant qu'EPTB, a été désigné par le Préfet Coordonnateur de Bassin pour assurer une coordination des mesures d'actions. A ce titre une animation spécifique a été mise en place.

L'objectif d'équilibre, initialement fixé à 2021, devrait être atteint à l'horizon 2024. Ce report est lié aux difficultés techniques, administratives et financières rencontrées par les porteurs de projets.



L'année 2021 a constitué la 5^{ème} année de mise en œuvre du PGRE. Depuis sa validation, le plan de gestion a pu être largement décliné avec un taux d'engagement de 82% sur les actions prévisionnelles (71 réalisées ou en cours sur un total de 87).

Les opérations réalisées fin 2021 correspondent à un volume d'eau net économisé de 23.9 Mm³/an à l'étiage, pour un total de 36.3 M€ d'investissements.

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS ENGAGÉES AU TITRE DU PGRE



Travaux AEP (photo Grand Narbonne)

Travaux réalisés par les collectivités gestionnaires de réseaux d'eau potable pour l'amélioration et le maintien de rendements satisfaisants (ex : 83% pour Carcassonne et 87% pour Narbonne en 2020)



Reprise d'ouvrage (contrat Robine - photo ASEAUDE)

Démarches de contrats engagées par la profession agricole : contrats Robine (6 M€) et Robine/Gailhousty (11 M€) ; contrat de canal de Canet (12 M€) ; contrat de canal de l'ASA d'Olonzac (10 M€)...



Pose de palplanches (Robine - photo VNF)

Travaux d'imperméabilisation des berges de la Robine réalisés par VNF

UNE ANNÉE DE CRISE

RETOUR SUR LE PAS ASSEZ D'EAU

L'année 2021 a été marquée par un étiage très sévère (période de retour estimée entre 20 et 50 ans selon les secteurs), conséquence d'un faible enneigement et d'un très fort déficit de pluviométrie au cours de l'hiver et du printemps. Les débits enregistrés dans les cours d'eau ont atteint de très faibles valeurs très tôt dans la saison, conduisant l'Etat à proposer un passage en vigilance sécheresse dès le mois de juin sur l'ensemble des cours d'eau.

Sur l'axe Aude, les premières mesures de restriction correspondant au seuil d'alerte ont été proposées le 19 juillet, et renforcées le 2 août avec un passage en alerte renforcée.



L'étiage s'est prolongé jusqu'à début novembre, flirtant avec un niveau de crise jusqu'alors jamais atteint.

Une douzaine de comités de gestion ont été organisés par le Préfet pour gérer au mieux cette crise au caractère exceptionnel (cellule de crise). Le SMMAR, de part son statut d'EPTB, y participe et y amène son expertise.

RETOUR SUR LE TROP D'EAU

L'année 2021 n'a pas connu des crues significatives sur le périmètre du SMMAR, mais on peut compter 4 événements qui ont mobilisé une attention particulière : **2 vigilances jaune et 2 vigilances orange pluie-inondation.**

LE 22 FÉVRIER

Évènement climatique sur le secteur de l'Est de la Montagne Noire et du bassin versant du Barrou.

ORAGE DU 17 JUIN

Passage de cellules orageuses mobiles sur les bassins versants du Lampy de la Rougeanne et de la Dure avec des cumuls en 24h de 139 mm à Saissac. Les précipitations étant concentrées sur une petite partie du bassin versant du Fresquel, aucun dégât n'a été constaté en plaine.

Sur Limoux une cellule orageuse stationnaire s'est fixée sur la ville occasionnant de forts ruissellements (90 mm en 45 mn).

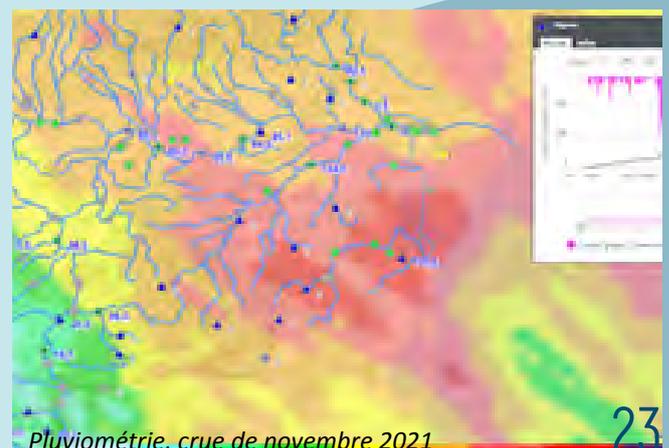
ORAGES DU 8 / 9 SEPTEMBRE

Passage de cellules orageuses mobiles sur l'ensemble du Département de l'Aude. Il est tombé jusqu'à 100 mm/24h sur le bas du bassin versant de l'Orbieu qui a très peu réagi en cette période. Le 9 septembre à partir de 15h30 une cellule

orageuse s'est positionnée sur le secteur du bassin versant du Sou et plus particulièrement de l'Albane, générant 150 mm en plus de 2 h, occasionnant des coupures de routes et des inondations de caves sur Lauraguel.

ORAGES DU 23/24 NOVEMBRE

Passage de cellules orageuses mobiles intenses sur l'Est du Département de l'Aude (bassins versants de l'Aussou, de la Berre et des Corbières Maritimes). Il est tombé 154 mm/24h sur le bas du bassin versant de l'Orbieu, 195 mm/24h sur le secteur aval de la Berre et +250 mm cumulés sur le Sigeannais. Les cours d'eau ont été en capacité d'absorber ces flux au vu du contexte hydrique avant l'évènement.



LA GESTION DE CRISE

24.7 

Astreinte 24h/24 et 7j/7

SMMAR - EPTB AUDE

shyvaa.smmar.fr



En 2021, le SMMAR a souhaité améliorer et compléter sa collaboration en matière de prévision météorologique dans le cadre de l'anticipation de la gestion de crise faite par l'EPTB et ses partenaires de la communauté de gestion du risque inondation. Pour ce faire, une convention a été signée avec les services de Météo France d'Aix en Provence.

EXERCICE ORSEC INONDATION 2021

Compte tenu de la fréquence et l'intensité des événements climatiques sur le bassin versant, il est nécessaire de parfaire l'organisation à la gestion de crise. Les exercices ORSEC Inondation permettent au SMMAR d'analyser son fonctionnement, tester certaines de ses applications et former ses nouveaux agents.

L'exercice ORSEC2021 a permis d'associer les partenaires historiques (SDIS11 et CD11) et les services de l'Etat (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, Référent Départemental Inondation de la DDTM, Service de Prévisions des Crues de la DREAL) en charge de la gestion du risque.

Il a permis de :

- Mettre en oeuvre le plan ORSEC avec l'ensemble des services
- Anticiper l'événement et échanger des informations interservices
- Tester la fonctionnalité de la cellule d'anticipation du Centre Opérationnel Départemental (cellule de crise du Préfet)
- Améliorer et évaluer les dispositifs internes.

Pour le SMMAR l'objectif était de tester l'application de gestion de l'astreinte 24/7.



Visite Météo France, Aix-en-Provence

PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE 2.0

Les retours d'expériences des dernières crues (2018, 2020) ont conduit le SMMAR, agissant pour le compte des communes, en partenariat avec les services de l'Etat, les Départements de l'Aude et de l'Hérault et du SDIS 11 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude), à lancer une nouvelle génération de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

Un nouveau cahier des charges a été co-construit avec les partenaires et le soutien de la Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranée (MIIAM) et du Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).

L'objectif est de réaliser 120 PCS avant septembre 2022, subventionnés à 80% avec le soutien de l'Europe (programme FEDER), de la Région Occitanie et des Départements (Aude, Hérault).



Ces PCS dits de 2nde génération ont notamment l'impératif de :

- Être élaborés au maximum en présentiel pour faciliter une appropriation optimale par les équipes municipales
- Intégrer une logique de bassin versant (amont-aval) tant en termes de préparation (exercice annuel) que de gestion (anticipation) de crise
- Intégrer les recommandations des services opérationnels d'interventions (SDIS, Direction des Routes, services d'Etat...) pour s'assurer de leur réelle opérationnalité.
- Intégrer les intercommunalités qui ont joué un rôle clé dans l'appui logistique et administratif post-crise pour leurs communes membres dans la gestion de crise inondation.



DÉPLOIEMENT DES STATIONS DE MESURES LIMNIMÉTRIQUES ET PLUVIOMÉTRIQUES

L'application « SHYVAA » (Suivi Hydrologique de la Vallée de l'Aude et de ses Affluents), permet l'accès en temps réel au suivi hydrologique des cours d'eau de la vallée de l'Aude et de ses affluents.

Ces données sont issues de capteurs existants gérés par le Service des Prévisions des Crues ainsi que ceux installés par les services du SMMAR.

Des pluviomètres complètent ce réseau de suivi. Cet outil améliore la gestion des crises inondations et étiages.

En 2021, une 32^{ème} station de mesures a été installée sur le cours d'eau du Lauquet entre Saint Hilaire et Ladern sur Lauquet.

LA RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ

// Dans le cadre du dispositif Aud'Alabri, le SMMAR assure la réalisation des diagnostics de réduction de vulnérabilité au risque inondation pour les bâtiments publics, les entreprises et les habitations. La réduction de vulnérabilité vise à limiter les dommages qui pourraient résulter de l'inondation de ces biens.



ETAPES / OBJECTIFS :

- 1. Etablir un diagnostic pour offrir aux particuliers, chefs d'entreprise et aux gestionnaires des bâtiments publics la possibilité de :**
 - Evaluer la vulnérabilité des bâtiments au risque inondation
 - Agir pour réduire l'impact d'une inondation sur leur activité/vie
 - Organisation
 - Aménagements – travaux
- 2. Réaliser des aménagements pour :**
 - Réduire la vulnérabilité des personnes (bons réflexes)
 - Réduire la vulnérabilité du bâti et des biens (retarder les entrées d'eau et réduire les impacts de l'immersion)
 - Favoriser un retour à la normale et à la reprise de l'activité
 - Améliorer la connaissance du risque des occupants des bâtis

En 2021, le SMMAR a mandaté son prestataire, le groupement Opale/SoliHa/BRLi/Verri, pour réaliser 180 diagnostics de logements et bâtiments publics.

Parallèlement à cette commande, 146 diagnostics de logements ont été remis aux propriétaires sur les communes de : Canet d'Aude, Alzonne, Pezens, Villalier, Couffoulens, etc.

Des réunions publiques ont été organisées sur quelques communes, permettant d'informer 900 personnes.

Au cours de l'année 2021, le SMMAR a reçu plus de 200 demandes de diagnostic qui sont venues s'ajouter à celles déjà enregistrées l'année précédente.

*Remise d'un diagnostic de vulnérabilité
d'un collège à la Présidente du
Département de l'Aude, Carcassonne*



L'ALÉA RUISSELLEMENT

ET L'INTÉGRATION DE LA POLITIQUE GEMAPI DANS LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA PLANIFICATION

Un des objectifs du PAPI 2 (2015-2022) consistait à favoriser la prise en compte du risque inondation dans les démarches d'urbanisme. Dans ce cadre plusieurs études d'analyse de ruissellement ont été menées.

En cette année 2021, le SMMAR et ses Syndicats de rivières adhérents ont donc engagé des études sur quatre communes : Pépieux, Olonzac, Limoux et Lézignan-Corbières.

Sur le secteur du Syndicat Mixte Aude Centre, l'étude porte sur les deux communes de Pépieux et Olonzac. Le prestataire retenu a rencontré les élus en fin d'année pour apprécier leur niveau de connaissance de la problématique et écouter leurs besoins. A partir de ces entretiens et des visites de terrain sera établi le diagnostic des écoulements hydrauliques et seront étudiées les solutions pour gérer ces écoulements problématiques.

Sur la commune de Lézignan-Corbières, l'étude est couplée avec celle sur les ouvrages de rétention sur les talwegs (La Fumade, Bénéja, Coucarous) qui traversent la commune. Cette disposition permettra d'analyser les désordres potentiels

générés par l'intégralité des écoulements superficiels d'origine fluviale ou par ruissellement. Le diagnostic technique (pente, chemin de l'eau, structure des ouvrages et structure du bassin, etc.) a été établi.

Suite à l'évènement pluviométrique de juin 2021 sur la commune de Limoux et afin de mieux appréhender globalement la problématique de ruissellement, il a été décidé de porter une étude intégrant le risque de ruissellement superficiel et les dysfonctionnements du réseau pluvial.

Après plusieurs rencontres avec les services de la ville, le SMMAR a accompagné le Syndicat Haute Vallée de l'Aude pour rédiger la convention de groupement de commande permettant ce type de réflexion tout en optimisant les coûts d'étude et d'intervention. Cette approche, totalement novatrice fera référence dans le cadre d'une éventuelle reconduction dans le PAPI 3.



Ruissellement, Limoux

ZOOM SUR LES FINANCEURS

Financement des opérations par l'Etat (50%), la Région Occitanie (20%), les Conseils Départementaux (Aude et Hérault) pour 10% et l'autofinancement des opérations est assuré par les syndicats de bassin membres du SMMAR.

LA COMMUNICATION & LA SENSIBILISATION

LE SMMAR SE DIGITALISE

Le SMMAR a déployé une stratégie digitale active en 2021 :



www.smmar.org
16 382 vues



@smmareptbaude
+ 1 100 abonnés
322 commentaires
1 510 clics
28 437 interactions



@SMMAR_AUDE
309 abonnés



SMMAR EPTB AUDE
1 101 vues
30h90mn de visionnage



SMMAR EPTB AUDE
Création le 29 novembre 2021
9 posts
128 abonnés

ZOOM SUR L'EXP'EAU

Au cours de l'année 2021, elle a été exposée mensuellement dans plusieurs lieux du bassin versant.

JANVIER : collège André Chenier, CARCASSONNE

FÉVRIER : institut Saint Joseph, LIMOUX

MARS : collège Les Fontanilles, CASTELNAUDARY

AVRIL : école primaire, CANET D'AUDE

MAI : salle des expos, PUICHÉRIC

SEPTEMBRE : médiathèque, ALZONNE

OCTOBRE : collège des Corbières Maritimes, SIGEAN

NOVEMBRE-DÉCEMBRE : collège Joseph Anglade, LÉZIGNAN-CORBIÈRES



SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

INFORMATION PRÉVENTIVE

En 2021 le SMMAR a accompagné de différentes façons les maires dans leur obligation d'information préventive (obligation d'informer la population des risques connus sur la commune tous les 2 ans). Il a mis à leur disposition différents supports papier, vidéo, numérique que les élus ont pu relayer dans leurs bulletins municipaux, sites internet ou affichage en mairie.

Le SMMAR attache une importance particulière à sensibiliser aux bons comportements et aux mesures à adopter avant, pendant et après une inondation, à la maison, à l'école, dans l'exploitation agricole et en entreprise.

VIDÉOTHÈQUE

Le SMMAR a enrichi sa collection de vidéos en 2021 par la sortie de 4 films qui abordent les missions du SMMAR, les outils pour préserver l'eau et les milieux aquatiques, le grand cycle de l'eau, l'eau et les milieux aquatiques. Ils sont disponibles sur la chaîne YouTube du SMMAR et intégrés dans la borne vidéo de l'Exp'eau.

Au-delà de ces supports, des reportages vidéo ont été réalisés pour certains événementiels : signature du Contrat de Bassin Versant, inauguration de travaux... Des reportages ont aussi été réalisés par des chaînes télévisées comme le reportage de France 3 sur les stations de suivi hydrométrique.



EXP'EAU ITINÉRANTE

L'exposition itinérante du SMMAR « Exp'Eau », a pour but de sensibiliser la population des bassins versants de l'Aude, de la Berre et du Rieu au risque inondation, au fonctionnement des milieux aquatiques et à la bonne gestion de la ressource en eau.

Cette exposition aborde le rôle et les actions menées par le SMMAR et ses 7 Syndicats adhérents ainsi qu'un retour sur les événements ayant marqué le territoire.



SENSIBILISATION DES ÉLUS

Un parcours de formation a été conçu à destination des élus locaux, porté et animé par le SMMAR avec la collaboration et la participation de la MIIAM, du Cyprès, du CEREMA et du CEPRI.

Il a permis aux maires, présidents d'EPCI et équipes municipales d'appréhender les fondamentaux en matière de connaissance de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : moyens, outils de gestion, rôles, responsabilités des différents acteurs impliqués...

3 modules au total dont 2 qui se sont déroulés en 2021 traitant de :

- la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
- acteurs et outils pour gérer les inondations (avant, pendant, après)

Ce sont plus de 200 personnes qui ont suivi en visio-conférence les interventions et participé aux ateliers/exercices proposés.



SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC OPÉRATION PÉDAGOGIQUE 2021-2022

Pour le jeune public, les opérations de sensibilisation se déroulent sur l'année scolaire. Validées par l'inspection académique, les animations abordent les thèmes de la GEMAPI et concernent les classes de maternelle jusqu'au collège.

Les interventions dans les écoles sont assurées par la Fédération Aude Claire, l'association Etang d'Art et C'est Ma Nature. 34 établissements scolaires sur l'ensemble du bassin versant ont bénéficié de l'opération en 2021.

Un carnet d'activités permettant d'aborder tous les thèmes nécessaires à la compréhension du fonctionnement des milieux aquatiques et la gestion du risque inondation a été créé en 2021. Il sert de fil rouge aux animations réalisées dans les établissements.



LA RECONNAISSANCE DU DPF DU FLEUVE AUDE DE QUILLAN À FLEURY D'AUDE

LE FLEUVE AUDE

Le fleuve Aude, entre le pont neuf de Quillan et l'ouvrage du barrage anti-sel sur la commune de Fleury d'Aude, constitue le Domaine Public Fluvial (DPF) de l'Etat. C'est donc un linéaire d'environ 150 kilomètres qui est géré par la DDTM de l'Aude dans l'objectif d'un maintien du libre écoulement naturel des eaux.

LA GESTION DU DPF

Les 7 Syndicats de rivières adhérents au SMMAR gèrent l'ensemble des affluents du fleuve et le cours de l'Aude en amont de Quillan depuis maintenant plusieurs dizaines d'années.

Suite à des sollicitations multiples (maires, Etat...), le SMMAR a engagé une réflexion pour évaluer la faisabilité d'une gestion du fleuve Aude.

L'objectif serait que le SMMAR pratique sur le fleuve la même politique GEMAPI que celle menée par les Syndicats adhérents sur les affluents.

Pour ce faire, ont été mises en place dans un premier temps, des campagnes de terrain, permettant une évaluation de l'état général du DPF. En complément de ces éléments, une étude juridique et financière est menée afin d'estimer les charges engendrées par cette potentielle prise de compétences et évaluer les modalités à mettre en œuvre pour y répondre.

Un diagnostic de terrain a été réalisé par le SMMAR entre juillet et octobre 2021. Il a consisté à parcourir les 152 km de fleuve. Pas moins de 1 500 points caractéristiques ont été référencés et géolocalisés (embâcles, arbres morts, atterrissements, érosions de berges, espèces invasives...)

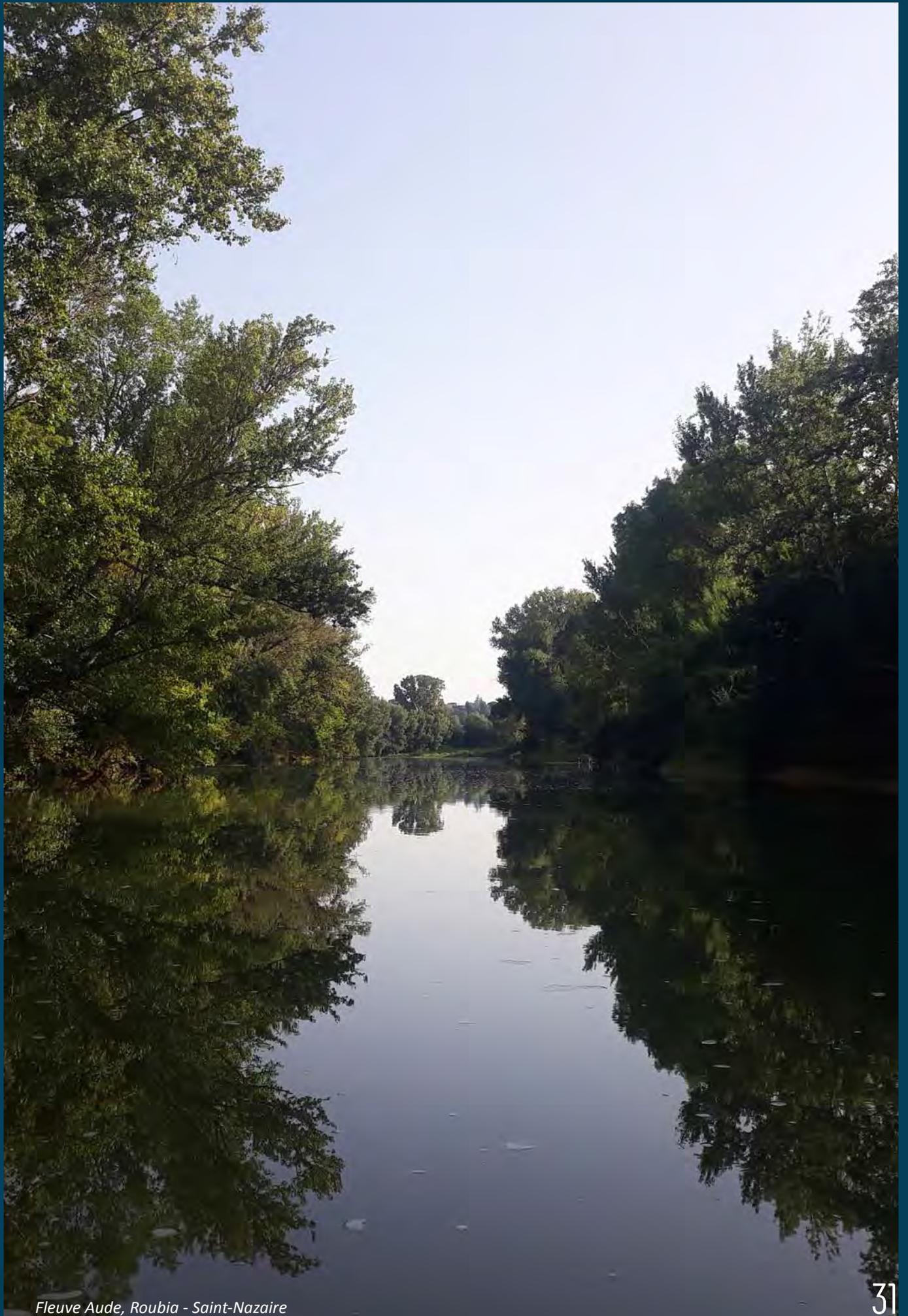
En première analyse, il ressort que l'état général du fleuve reste globalement satisfaisant, même si certains tronçons concentrent des désordres (partie la plus aval notamment). Plusieurs sites remarquables ont été identifiés (bras morts, chenaux secondaires, anciens méandres, zones humides), et ces derniers mériteraient une attention particulière dans la perspective d'opérations de restauration et de préservation futures des milieux aquatiques.



Agents du SMMAR, Quillan



Agents du SMMAR, fleuve Aude



Fleuve Aude, Roubia - Saint-Nazaire

L'HYDROMOR- PHOLOGIE

ESPACE DE MOBILITÉ

UN ESPACE DE MOBILITÉ C'EST QUOI ?

Les cours d'eau sont des systèmes dynamiques qui évoluent dans l'espace et dans le temps. L'espace de mobilité d'un cours d'eau c'est la bande active dans laquelle s'exprime l'Énergie du cours d'eau, la zone où il dissipe son énergie et où les matériaux vont bouger.

Le SMMAR et ses Syndicats de rivières adhérents œuvrent pour la restauration et la présentation des espaces de mobilité dans le cadre de la GEMAPI.

LES ACTIONS DES SYNDICATS DE RIVIÈRES MEMBRES

LES TRAVAUX SUR LE LAUQUET

SITE DE LAS MOULIEROS, VERZEILLE (SMAH HVA)

Afin de réduire la vulnérabilité des zones habitées et des infrastructures dans les villages traversés par le Lauquet il a été réalisé l'arasement d'un merlon, le terrassement de 10 000 m³ et le criblage et la réinjection de 500 m³ de matériaux intéressants. L'ensemble de ces travaux et acquisitions foncières représente un montant de 150 000 €. Les travaux de revégétalisation ont été menés par l'équipe en régie du SMAH-HVA aidée par une classe du lycée Saint-Joseph de Limoux. Ce sont ainsi 1 500 plants qui ont été mis en place, issus principalement des pépinières du Département de l'Aude qui permettront de retrouver une ripisylve saine et développée contribuant à terme à bloquer les embâcles.

Financement : 50% Agence de l'eau, 20% Région, 10% Département de l'Aude.

LA RESTAURATION DE L'ESPACE DE MOBILITÉ DE LA BERRE

PORTEL DES CORBIÈRES (SYNDICAT BERRE ET RIEU)

Le Syndicat a inauguré le 3 décembre 2021 son 1^{er} programme global de restauration et de gestion de l'espace de mobilité de la Berre. Suite à la crue de 2014, ce programme est constitué d'études techniques, d'acquisitions foncières et a abouti en 2021 à la réalisation de travaux d'aménagement sur 4 sites stratégiques. Il permet de restaurer l'espace de mobilité et d'améliorer le bon état de la Berre. Montant : 680 000 € HT

Financement : 50% Agence de l'eau, 12.6% Région, 17.4% Département de l'Aude.

Site de Las Moulieras, Verzeille



Restauration de l'espace de mobilité de
la Berre, Portel-des-Corbières



LA MOBILITÉ DE L'ORBIEL ARASEMENT DU SEUIL

SITE DE PRAT AUQUIÉ, CONQUES-SUR-ORBIEL
(SMAC)

Afin de redonner de la mobilité à l'Orbiel en rive droite de la traversée de Conques-sur-Orbiel, une opération a été conduite d'un montant de 165 000 € (travaux et acquisitions foncières). Cette opération a consisté à abattre les arbres puis araser le merlon. Les cabanes de jardins situées en rive droite ont ensuite été démolies après acquisition des parcelles par le syndicat.

De façon complémentaire, des travaux, d'un montant de 66 000 € HT ont consisté à araser et démanteler le seuil afin de favoriser le bon fonctionnement hydromorphologique de la rivière et rétablir la continuité écologique sur ce tronçon.

Financement : 50% Agence de l'eau, 20% Région, 10% Département de l'Aude.

LES TRAVAUX SUR LE BARRAGE À CLAPET PEZENS (SYNDICAT FRESQUEL)

Le SMAH Fresquel a réalisé en 2021 des travaux de restauration de la continuité écologique sur le barrage à clapet de Pezens (1 200 000 € HT). Après un travail de concertation avec les usagers, la solution retenue a été de déconstruire le barrage et de reconstruire une chaussée fixe qui puisse surverser seulement en période de crue et permettre au Fresquel en période d'étiage et de moyennes eaux de reprendre son lit historique via la chaussée du moulin. Des travaux pour équiper la chaussée du moulin d'une passe à anguilles ont également été réalisés.

Financement : 70% Agence de l'eau, 10% Département de l'Aude.



Arasement du seuil, Prat Auquié



Travaux sur l'Orbiel, Prat Auquié



Travaux barrage à Clapet, Pezens



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

LA GESTION DE LA RIPISYLVE

Le galbe, Fontrabieuse

|| Végétation propre aux abords des cours d'eau, la ripisylve est une zone de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique qui joue un rôle essentiel au sein de l'écosystème. Elle stabilise les berges, atténue les inondations, améliore la qualité de l'eau, sert de zone de refuge et d'alimentation pour la faune. Ces zones riveraines ont subi et subissent encore diverses pressions qui conduisent à leur destruction et leur banalisation (urbanisation, agriculture intensive, endiguement et chenalisations des cours d'eau...).

C'est pourquoi les 7 Syndicats de rivières adhérents au SMMAR portent une attention toute particulière dans sa restauration et sa préservation.

QUI ENTRETIEN LA RIPISYLVE ?

Le Code de l'Environnement (article L. 215-2) énonce que le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Le propriétaire riverain est tenu à l'entretien du lit et des berges. Excepté le fleuve Aude de Quillan à son embouchure, les cours d'eau du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu sont des cours d'eau non domaniaux.

Dans le cadre d'une D.I.G. (Déclaration d'Intérêt Général), les Syndicats de rivières peuvent se substituer aux obligations du propriétaire riverain, soit pour un entretien ponctuel et localisé lié à un danger imminent, soit pour des travaux qui ont un intérêt général pour le milieu aquatique.

Cet entretien est réalisé toute l'année soit par des équipes en régie soit par des entreprises extérieures dans le cadre d'un marché public.

L'ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE ET LA GESTION DES EMBÂCLES

L'entretien consiste en un élagage plus ou moins léger des arbres déjà présents. Il a pour objectif de limiter la formation d'embâcles* et de favoriser la tenue optimale des berges par le développement des racines de la végétation en place. L'embâcle peut entraîner une dégradation de la qualité de l'eau, entraver le bon écoulement des eaux ou encore empêcher la bonne circulation de la faune aquatique. Toutefois, certains embâcles servent de lieu de vie pour la faune et favorisent donc la biodiversité. La gestion des embâcles consiste donc à enlever certains obstacles importants à l'écoulement de l'eau.

Ces programmes de gestion de la ripisylve sont cofinancés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Département de l'Aude.

**Les embâcles sont des amas de débris végétaux, auxquels peuvent parfois s'ajouter des déchets d'autre nature, qui peuvent contribuer à l'envasement du lit ou à une érosion de la berge, ils augmentent également le risque d'inondation.*

216

KM RIPISYLVES
ENTRETEenus
PAR LES
SYNDICATS

45

KM DE COURS
D'EAU TRAITÉS
SUR LE SECTEUR
LA HAUTE VALLÉE

27

KM DE COURS
D'EAU TRAITÉS
SUR LE SECTEUR
DU FRESQUEL

105

KM DE COURS
D'EAU TRAITÉS
SUR LE SECTEUR
AUDE CENTRE

19

KM DE COURS
D'EAU TRAITÉS
SUR LE SECTEUR
ORBIEU JOURRES

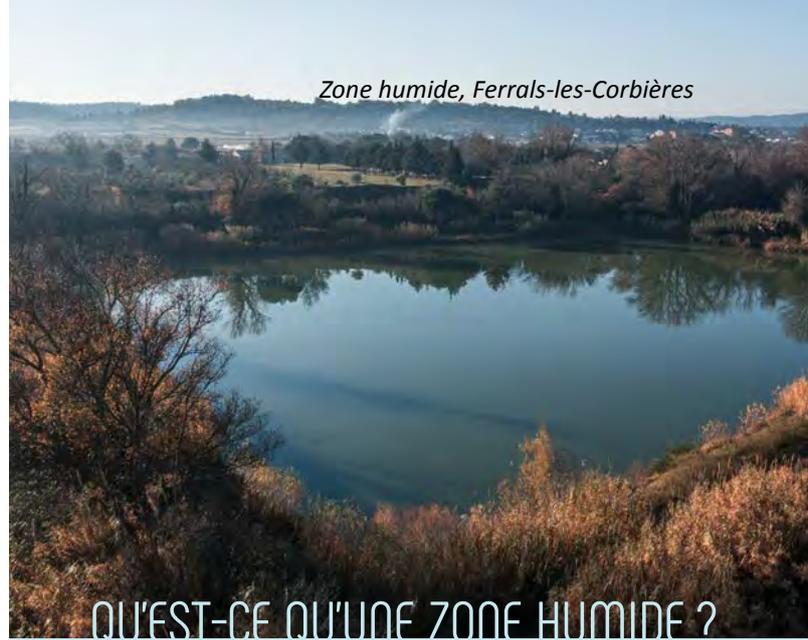
20

KM DE COURS
D'EAU TRAITÉS
SUR LE SECTEUR
BERRE ET LE RIEU

LES ZONES HUMIDES

Grâce à leur rôle « d'éponge », ces espaces jouent un rôle de régulation des écoulements, contribuant notamment à soutenir les débits des cours d'eau lors des périodes d'étiages mais également à écrêter les crues et à alimenter les nappes souterraines. Véritable réservoir de biodiversité, les milieux humides abritent des milliers d'espèces animales et végétales aussi bien ordinaires qu'emblématiques.

Le SMMAR a passé en 2021 un marché pour réaliser un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) sur l'ensemble du bassin versant. Il impulse la prise en compte et la préservation des zones humides à l'échelle du territoire. Elaboré en concertation avec les différents acteurs, le plan de gestion bénéficie d'un accompagnement et de crédits spécifiques de l'Agence de l'Eau.



QU'EST-CE QU'UNE ZONE HUMIDE ?

Les zones humides désignent des espaces de transition entre les milieux terrestres et aquatiques et peuvent prendre des formes très diverses : marais, tourbières, prairies humides... Une zone humide est avant tout caractérisée par la présence permanente ou temporaire d'eau.

QUELQUES ACTIONS DE SYNDICATS

LA GRANDE SAGNE LES MARTYS (SMAC)

L'opération, d'un montant de 60 000 €, a consisté à la mise en œuvre du plan de gestion de la grande Sagne sur la commune Les Martyrs. Comme chaque année l'équipe de bûcherons du Syndicat Mixte Aude Centre travaille sur la réouverture de cette zone humide fortement végétalisée. Les principales actions sont le broyage de la molinie, dessouchage de saules et de bouleaux.

Financement : 50% Agence de l'eau, 20% Région et 10% Département de l'Aude.



Visite de terrain, Les Martyrs

LES PRAIRIES HUMIDES ROQUEFORT DE SAULT (SMAH HVA)

L'objectif a été la réouverture de 10 000 m² de zones humides sur les communes de Roquefort de Sault et de Le Bousquet. En 2021, le coût s'est élevé à 50 000 €.

Une entente entre les éleveurs et la mairie de Le Bousquet permet de faire pâturer des vaches rustiques sur certaines parcelles afin de limiter les rejets de frêne et de saule.

Une journée de sensibilisation des élèves de l'école d'Axat et des élus locaux a été organisée.

Financement : Agence de l'eau 50%, Région 20% et Département de l'Aude 10%.



Journée sensibilisation, Le Bousquet

LES PRAIRIES HUMIDES CUXAC-CABARDÈS (SYNDICAT DU FRESQUEL)

La protection des zones humides a fait l'objet en 2021 d'un projet exemplaire de 108 620 € sur la commune de Cuxac-Cabardès avec la création d'une mare pédagogique et d'un sentier de découverte au sein même du village.

La protection des zones humides est un enjeu majeur pour la biodiversité mais aussi d'un point de vue hydrologique dans la Montagne Noire.

Financement : 61% Département de l'Aude et 4,6% commune de Cuxac Cabardès.



Prairies humides, Cuxac-Cabardès

LES ÉTUDES ET OUVRAGES

Dans le cadre du PAPI, des ouvrages de protection contre les inondations ont été réalisés et sont à l'étude sur le bassin versant.

Suite aux crues de 2018 et 2020 et dans le cadre de l'avenant du PAPI, 8 études ont été lancées par les 7 Syndicats de rivières adhérents coordonnés par le SMMAR. Sur les communes de Rennes les Bains, Saint-Hilaire, Carcassonne, Villegailhenc, Villalier et Trèbes des partis d'aménagement ont été définis en vue de l'inscription de travaux dans le cadre du PAPI 3. Concernant les études menées sur les communes de La Redorte et de Saint Marcel-sur-Aude des investigations complémentaires devront être poursuivies afin d'aboutir à un parti d'aménagement.

QUELQUES ACTIONS DE SYNDICATS

TRAVAUX RUCHOL

LAURE-MINERVOIS (SMAC)

L'objectif est d'assurer le niveau de protection et de sécurité joué par le barrage existant sur la commune de Laure-Minervois, au niveau du bassin hydrographique du Ruchol.

Les travaux comprennent le redimensionnement du déversoir de l'évacuateur de crues et son optimisation. Ceci permet d'augmenter la revanche de l'ouvrage pour les niveaux de premiers débordements et garantir ainsi une sécurité de l'ouvrage pour les crues exceptionnelles.

Montant : 1 240 000 € HT

Financement : 50% Etat ; 20% Région ; 10% Département de l'Aude.



Déversoir de Ruchol, Laure-Minervois

ETUDE DE RÉHAUSSE DE LA DIGUE DE L'ESPINAT

SIGEAN (SYNDICAT BERRE ET RIEU)

Le Syndicat a poursuivi en 2021 l'étude d'opportunité de rehausse de la digue de l'Espinat visant à l'amélioration de la protection des bas quartiers de Sigean, des différents hameaux, et des domaines présents dans la plaine de la Berre. L'avant-projet est ainsi en cours d'élaboration avec la réalisation d'études techniques et naturalistes complémentaires afin de définir plus précisément les aménagements à mettre en œuvre ainsi que leurs coûts. Montant prévisionnel : 4 millions €
Financement : 80% Europe, Etat, Région et Département de l'Aude.

PROGRAMME DIGUES ET DÉVERSOIRS BASSES PLAINES DE L'AUDE (SMDA)

Depuis plusieurs années, le SMDA œuvre à l'entretien et la sécurisation des digues de bord d'Aude, avec pour objectif la protection des personnes et des biens. L'année 2021 a vu la finalisation de ce programme avec la réception des trois tranches de travaux, soit la sécurisation de 6,5 km de digues, et la reprise de 3 déversoirs majeurs de l'Aude en rive gauche.

Montant : 5,6 M€.

Financement : Europe, Etat, Région Occitanie et le Département de l'Aude.



Travaux, Basse plaine de l'Aude

LA SUBMERSION MARINE

Mer Méditerranée,
Port-Leucate

Après 20 années d'engagement sur la prévention et la protection contre les inondations par débordement de cours d'eau, le littoral audois conscient des enjeux liés au changement climatique s'organise pour anticiper une éventuelle tempête.

C'est dans ce contexte que le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude, le Syndicat du Bassin de la Berre et du Rieu et le Syndicat Mixte des Corbières-Maritimes avec l'appui du SMMAR, ont livré en 2021 un diagnostic du territoire, avant de lancer une démarche de concertation et de sensibilisation autour de la prévention des aléas littoraux.

Ce 1^{er} diagnostic a été réalisé sur l'évolution des aléas littoraux, l'érosion littorale (recul du trait de côte, soit une diminution du volume de sable observable sur les plages), la submersion marine (élévation du niveau de la mer créant des inondations des terres) et le recensement des structures (ouvrages et milieux naturels) pouvant

agir sur ces aléas. Les résultats de cette étude démontrent l'impact d'une tempête centennale (telle que la tempête Xynthia en 2010) qui fait peser un risque important sur notre littoral (de Vendres à Leucate) :

- 10 000 à 50 000 personnes impactées
- 600 millions d'euros de dégâts

Face à ce risque, il est nécessaire d'élaborer une stratégie d'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale pour faire évoluer les structures en place (ouvrages et milieux naturels), définir des protocoles de gestion de crise adaptés, mais surtout réfléchir à une recomposition spatiale du territoire. Afin de parvenir à un tel résultat, une démarche de concertation va être mise en œuvre sur l'année 2022 pour sensibiliser et informer les élus, les usagers et les citoyens sur le risque, partager le diagnostic, puis construire ensemble la stratégie d'aménagement du territoire.



Présentation diagnostic aléas littoraux, Narbonne

UNE PRÉOCCUPATION RENFORCÉE

Cette préoccupation n'est pas récente. Depuis 2015 face à l'absence de connaissance sur le sujet et par la nécessité d'une prise de compétences sur le volet littoral de la politique GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) le SMMAR et ses Syndicats de rivières adhérents ont inscrit dans le PAPI 2 (Programme d'actions de prévention des inondations) le financement de l'étude de diagnostic des aléas littoraux.

Cet engagement se poursuit avec l'ensemble des acteurs sur l'année à venir.

LE MOT DES PRÉSIDENTS

LE SYNDICAT HAUTE VALLÉE DE L'AUDE (SMAH HVA) PIERRE BARDIES



Les épisodes climatiques ont continué à faire peser les menaces sur notre territoire durant l'année 2021.

Devant ces situations difficiles à répétition, nous continuons les travaux d'entretien des cours d'eau, multiplions les espaces de bon fonctionnement visant à protéger au maximum les populations même si nous n'avons pas le pouvoir d'arrêter les événements naturels.

En outre, élus et techniciens, avec les services de l'État, de l'Agence de l'eau, du Département, de la Région et du SMMAR nous nous attacherons à trouver des solutions pour accélérer les procédures et rassurer les habitants. C'est cela le sens de notre engagement au sein du Syndicat de la Haute Vallée de l'Aude.

ZOOM SUR 2021 : le Syndicat a acquis un tracteur forestier équipé d'un treuil, d'une grue et d'une remorque forestière. Au lendemain des intempéries de septembre 2021, l'équipe de bûcherons grâce à cet équipement est intervenue rapidement sur la commune de Loupia afin de désembaclar le cours d'eau (arbres, déchets...).

LE SYNDICAT DU FRESQUEL JACQUES DIMON



En l'absence de crues importantes sur le bassin versant du Fresquel, l'année 2021 aura été consacrée à la réparation des dégâts causés par celles de 2018 et 2020 et à la poursuite de l'entretien de la ripisylve en mettant en œuvre une nouvelle tranche de travaux.

ZOOM SUR 2021 : l'année 2021 aura permis de lancer une nouvelle tranche de plantation de haies dans le Lauragais grâce à l'animation du SAGE Fresquel et à une forte implication du monde agricole. Le problème d'érosion des sols, aggravé par le changement climatique, a fait prendre conscience à tous de la nécessité de replanter des haies.

LE SYNDICAT MIXTE AUDE CENTRE (SMAC) CHRISTIAN MAGRO



Dans un esprit de solidarité territoriale, le Syndicat Aude Centre contribue au quotidien à la réduction de vulnérabilité dans le cadre d'une gestion coordonnée, globale et cohérente avec l'ensemble des acteurs de l'eau.

ZOOM SUR 2021 : afin de favoriser la mobilité latérale de la Clamoux en crue et participer ainsi à la reconquête de l'espace de mobilité du cours d'eau, des travaux ont été réalisés en rive droite sur la commune de Bagnoles.

Ils ont consisté à démanteler la chaussée de la route départementale préexistante RD37 et à réaménager une voie de desserte dans un espace sécurisé hors emprise de mobilité du cours d'eau.

LE SYNDICAT ORBIEU JOURRES ANDRÉ HERNANDEZ



Pour un syndicat, allier les travaux de ripisylve pour entretenir nos rivières et s'engager vers un projet ambitieux en protection d'un village (Luc-sur-Orbieu) avec la future construction d'un barrage est une tâche exaltante. Le faire dans la concertation avec le public concerné et tous les acteurs nous donne les clés de la réussite.

ZOOM SUR 2021 : Le projet de bassin écrêteur de Luc-sur-Orbieu, permettra une protection centennale du village, avec une digue de 2.1 km de longueur et une zone inondée de 55 hectares. Une réunion publique a eu lieu en décembre 2021.



Tracteur, SMAH HVA

LE SYNDICAT MIXTE DU DELTA DE L'AUDE (SMDA) JACQUES POCIELLO



L'année 2021 a été riche au SMDA avec la finalisation des travaux sur les digues et déversoirs du bord de l'Aude, la poursuite des études sur le rec de Veyret, le risque littoral, Armissan ou encore les études sur la traversée de Coursan.

ZOOM SUR 2021 : suite à la validation du parti d'aménagement du projet sur le rec de Veyret, visant à la protection de 8 500 personnes et de 200 entreprises pour une crue centennale, le SMDA a poursuivi les études techniques. Cela a permis d'aboutir en fin d'année à la validation d'un avant-projet, permettant de rendre cette opération éligible aux financements du PAPI 3.

LE SYNDICAT DE LA BERRE ET DU RIEU MICHEL JAMMES



L'année 2021 a été pour le Syndicat de la Berre et du Rieu, la concrétisation d'un programme majeur concernant la restauration de la Berre et de son espace de mobilité. Il vise l'atteinte du bon état du cours d'eau, mais participe également à la protection des personnes et des biens. La mise en œuvre de ces travaux a été une réussite reconnue par l'ensemble des acteurs du territoire, et ces investissements seront poursuivis sur l'année à venir.

ZOOM SUR 2021 : L'année 2021 a été la première année complète d'exercice pour l'équipe en régie du Syndicat. Celle-ci a été dotée de matériel qui lui a permis d'agir au plus près du territoire. Au total l'équipe a entretenu 20 km de ripisylve.

LE SYNDICAT DES CORBIÈRES MARITIMES JEAN-PAUL FAURAN



Il apparaît nécessaire de continuer à œuvrer pour gérer les recs qui peuvent avoir des impacts majeurs sur les villages lors des épisodes de ruissellement, mais penser également à l'avenir et travailler notamment sur l'impact que peuvent avoir les aléas littoraux sur ce territoire fortement exposé qu'est celui des Corbières Maritimes.

ZOOM SUR 2021 : des travaux de remise en état d'un ouvrage de régulation des écoulements venant du Pla de Fitou ont été réalisés par le Syndicat en cette année 2021. Le remplacement de la martellière et du système de vanne permet la sécurisation des arrivées d'eau au sein du village.



Pont, Lagrasse

UNE ANNÉE DE PARTENARIATS

L'approche des questions liées à l'eau est complexe car elle implique un grand nombre d'acteurs. Partenariats et concertations sont donc indispensables pour la gestion concertée à l'échelle du bassin versant.

Aussi le SMMAR souhaite de façon volontariste multiplier les partenariats afin d'additionner les compétences, mutualiser les moyens au service de la GEstion des Milieux Aquatiques, de la Prévention des Inondations et la gestion concertée de la ressource.

LE SDIS

En février, une convention de partenariat a été signée entre le SMMAR et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS11) pour s'enrichir collectivement de compétences et savoir-faire. Cette convention porte sur la veille opérationnelle des événements pluvio-orageux, l'élaboration et la mise à niveau des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), les échanges de connaissances et de formations interservices, l'étude de vulnérabilité et le suivi et la gestion de crise.

LA FÉDÉRATION DE L'AUDE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Une convention a été signée en début d'année avec la Fédération de pêche de l'Aude dans le but d'assurer la cohérence des actions réalisées sur le territoire concernant la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et de favoriser l'échange entre les deux structures.

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET LE SYNDICAT DES VIGNERONS DE L'AUDE

Depuis quelques années, le SMMAR, la Chambre d'Agriculture de l'Aude et le Syndicat des vignerons de l'Aude sont partenaires en vue de contribuer à la préservation, la restauration et l'entretien des cours d'eau. Cette collaboration a fait l'objet d'une affiche sur l'entretien des cours d'eau. Des visites de terrain ont également eu lieu en 2021.



Signature de la convention de partenariat avec la Fédération de Pêche Pennautier



Affiche entretien des cours d'eau, disponible sur smmar.org



Signature de la convention avec le SDIS, Carcassonne

PNR DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE

Une convention est en cours depuis 2019 avec le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée dans le but de définir des programmes et opérations sur lesquels les deux établissements souhaitent coopérer. En 2021 des collaborations ont été menées sur la thématique des risques littoraux et la montée des eaux.



Conférence la Mer Monte, Narbonne

PNR CORBIÈRES FENOUILLEDES

Mention particulière pour le PNR Corbières-Fenouillèdes pour sa labellisation officielle en 2021. Un partenariat avec ce nouvel acteur verra le jour en 2022.

LYCÉE CHARLEMAGNE

Les élèves de BTS GPN (Gestion et protection de la nature) du Lycée agricole Charlemagne collaborent avec le SMMAR sur 2 actions de communication et sensibilisation visant à promouvoir sur les réseaux sociaux des actions sur les thématiques de la GEMAPI et sensibiliser le jeune public par un projet d'animations scolaires.

LE CAUE DE L'AUDE

La convention signée avec le CAUE de l'Aude a pour objet l'échange de pratiques entre les agents du SMMAR et le CAUE de l'Aude notamment pour réaliser :

- Accompagnement commun des collectivités sur l'aménagement du territoire au regard de sa vulnérabilité
- Partenariat événementiel
- Mise à disposition du film réalisé en 2020 à l'issue du workshop + co animation des présentations du film
- Développement de formations à l'attention des élus sur la thématique «inondation et urbanisme»
- Accès à une session de formation «paysage» aux agents SMMAR organisée par le CAUE



Ciné débat, Limoux

LE GLOSSAIRE

& ACRONYMES

Agence de l'Eau - Créées par la loi sur l'eau de 1964, les agences de l'eau sont des établissements publics de l'État. Elles assurent une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques. Il existe 6 agences en France. Le Territoire du SMMAR fait partie de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

ANEB - Association Nationale des Elus des Bassins

Bassin versant : aire de collecte de toutes les eaux qui rejoignent un même exutoire. Ses limites sont les lignes de crête, c'est à dire les reliefs qui le bordent.

CBV - Contrat de Bassin Versant : programme d'actions élaboré à l'échelle du bassin versant et mobilisant des fonds publics qui aborde de manière globale et transversale la gestion des milieux aquatiques.

CDGEMAPI - Comité Départemental de Programmation GEMAPI

CEPRI - Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation

CLE d'un SAGE - Commissions Locales de l'Eau : La CLE constitue le noyau opérationnel du SAGE. Elle a pour mission de gérer et d'animer l'ensemble de la démarche de SAGE (élaboration, mise en œuvre et suivi). Après l'arrêté d'approbation du SAGE, la CLE veille à la bonne application des dispositions inscrites dans le SAGE et à sa mise en œuvre.

DDTM – Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

DIG – Déclaration d'Intérêt Général : validée par arrêté préfectoral, la DIG permet à une personne publique d'intervenir avec de l'argent public sur des terrains privés au nom de l'intérêt général.

DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

DUP - Déclaration d'Utilité Publique : acte

administratif permettant à l'État, ou à une collectivité, après une procédure de consultation de la population, de mener un projet d'aménagement du territoire et, le cas échéant, d'avoir recours à l'expropriation.

Embâcle : accumulation de débris naturels (troncs, branches) dans le lit d'un cours d'eau et pouvant former un barrage.

Erosion : les milieux aquatiques subissent une érosion naturelle qui emporte les sols et les roches qui les composent sous l'effet du vent, de l'écoulement de l'eau et de la gravité. Fonctionnement naturel des milieux, l'érosion façonne et fait évoluer les paysages. Ce phénomène est susceptible d'être accentué fortement par les activités humaines et les aménagements.

EPAGE – Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux : Syndicat mixte qui a vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage opérationnelle d'actions «milieux aquatiques» et «prévention des inondations» (GEMAPI).

EPTB – Etablissement Public Territorial de Bassin : les établissements publics de coopération de collectivités territoriales, aujourd'hui regroupés sous l'appellation EPTB, agissent pour le compte des collectivités pour la mise en valeur et l'aménagement des nappes, des fleuves, des rivières et des milieux aquatiques. Ils assurent la maîtrise d'ouvrage d'actions interdépartementales et interrégionales et sont à ce titre reconnus comme acteurs opérationnels. Ce sont des acteurs de la politique de l'eau à l'échelle des bassins et sous-bassins. Ils font aujourd'hui l'objet d'une reconnaissance par l'Etat de leur mandat et de leur périmètre d'intervention.

GEMAPI – GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : compétence obligatoire confiée aux intercommunalités. Elle désigne les moyens d'aménager les cours d'eau, les zones humides et les plans d'eau pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.

Grand cycle de l'eau (cycle hydrologique) : cycle naturel de l'eau sur terre (précipitations, évaporation, infiltration et ruissellement). A différencier du petit cycle de l'eau qui correspond au cycle domestique (captage, traitement, distribution...).

LEMA - Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA) : les fondements de la politique de l'eau française ont été définis par les lois sur l'eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) vient rénover la politique française de l'eau et en constitue le texte central.

Loi « Climat et Résilience » : loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience à cet effet.

MIIAM - Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen.

Natura 2000 : réseau de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats. Natura 2000 a pour objectif de concilier préservation de la nature et enjeux socio-économiques

ORSEC - Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile : programme d'actions des secours à l'échelon départemental en cas de catastrophes.

PAPI – Programme d'Actions de Prévention des Inondations : outil contractuel permettant de se saisir de la problématique des inondations. C'est un programme d'actions élaboré à l'échelle du bassin versant et mobilisant des fonds publics qui aborde de manière globale et transversale la gestion des inondations.

PCS - Plan Communal de Sauvegarde : le plan communal de sauvegarde est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs

naturels, technologiques ou sanitaires.

PGRE - Plan de Gestion de la Ressource en Eau

PNR - Parc Naturel Régional

SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : outil de planification à valeur réglementaire élaboré par les acteurs locaux, il fixe les objectifs et les règles de gestion locale sur le bassin versant. Les règles qu'il édicte sont opposables à toute personne publique ou privée.

SHYVAA - Suivi Hydrologique de la Vallée de l'Aude et de ses Affluents (shyvaa.smmar.fr).

SMAH - Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique.

SIAM - Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique.

SLGRI - Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation : document de planification propre aux risques sans portée juridique, qui fixe les objectifs de réduction des conséquences dommageables sur les TRI (Territoires à Risques d'Inondation) en déclinaison des cadres régionaux (Plan de Gestion des Risques d'Inondation – PGRI) et nationaux (Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation - SNGRI).

T.R.I. – Territoire à Risque important d'Inondation : zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants (comparés à la situation du district hydrographique), ce qui justifie une action volontariste devant aboutir à la mise en place de stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI). Il s'agit donc à la fois d'agir là où les enjeux sont les plus menacés, mais également d'agir là où il y a le plus à gagner en matière de réduction des dommages liés aux inondations.

VNF - Voies Navigables de France

Hôtel du Département de l'Aude
Allée Raymond Courrière
11855 CARCASSONNE Cedex 9

04 68 11 63 02
contact@smmar.fr/ www.smmar.org



EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Edité en 2022

Directeur de publication :
Eric MÉNASSI

Crédits photo : SMMAR et
ses Syndicats de rivières
adhérents, agence Verri